MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Guide Pratique du **Correspondant défense**

Édition 2021

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers correspondants défense du ministère des Armées,

Faire battre le cœur des Français au même rythme que celui de nos armées : voici la mission que vous avez acceptée en devenant « correspondants défense » de votre commune, à l'issue des élections municipales. Cette mission est à la fois une marque de confiance et un gage de responsabilité : vous avez la tâche de faire rayonner l'esprit de défense sur notre territoire, de nourrir le lien étroit qui unit nos militaires et notre nation.

Quels que soient leur corps d'armée, leur spécialité, leur taille, les unités militaires irriguent l'ensemble du territoire français. Nos militaires entretiennent ainsi avec chaque département et chaque région un lien privilégié. Cet ancrage local structure leur identité et enracine leur histoire : leur cadre de travail devient aussi très vite un lieu de vie. Ils nouent des liens très forts avec les habitants de leurs localités, dont le nom devient parfois indissociable de la présence de leur unité.

Cette présence humaine, c'est aussi une présence économique : ce sont des emplois dans le secteur de la défense et au sein du ministère, ce sont des investissements pour de nouvelles infrastructures et de nouveaux bâtiments, ce sont aussi des commandes aux entreprises qui équipent nos armées, ou tout simplement des salaires dépensés dans les commerces locaux. Le budget de la défense, ce sont autant de retombées concrètes sur la vie quotidienne des Français et sur vos territoires.

Cette présence géographique, c'est enfin une responsabilité écologique. Avec 275 000 hectares, dont 200 000 hectares bénéficient d'une protection environnementale, le ministère des Armées dispose du plus grand domaine foncier de l'État. La protection de notre patrimoine naturel est progressivement devenue une mission essentielle de nos personnels militaires et civils de la défense.

Dans le cadre inédit des moyens alloués par la loi de programmation militaire voulue par le Président de la République à la remontée en puissance de nos armées, nos femmes et hommes ont plus que jamais besoin de votre soutien, celui de tous les élus de la République.

Alors, pour continuer à faire vivre ce lien indispensable à notre cohésion nationale, pour porter la voix des Armées au cœur de la vie de nos concitoyens, pour mener à bien votre mission au service de la nation, vous trouverez dans ce guide, j'en suis convaincue, un appui précieux.

Avec toute ma confiance et mon soutien,

Florence Parly,
Ministre des Armées

Édito

Madame, Monsieur,

Élus conseillers municipaux, vous avez été désignés correspondants défense pour votre commune. Je vous en félicite et vous remercie pour votre engagement précieux. Vous êtes désormais des maillons essentiels du lien armées-nation et des relais auprès de nos concitoyens.

Votre mission s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la politique de mémoire. Vous êtes aussi porteurs d'informations auprès de vos administrés.

Le ministère des Armées tient particulièrement au parcours de citoyenneté ; l'enseignement de défense est un pilier pour comprendre les valeurs républicaines, le recensement et la Journée défense et citoyenneté (JDC) sont des moments privilégiés pour aborder et discuter des questions de défense.

Mais d'autres possibilités existent.

C'est pourquoi je vous encourage à faciliter les rencontres directes entre les jeunes de vos communes et l'institution militaire. Vous pouvez pour cela solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse. Ce lien armée-jeunesse est en effet essentiel pour la pérennité de notre défense.

Je vous encourage également à mener des actions qui associent le monde combattant et les jeunes générations dans un travail de mémoire commun, dans des temps pédagogiques, dans des rencontres intergénérationnelles. Vous pouvez vous appuyer sur le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour organiser des cérémonies commémoratives et des actions innovantes.

Pour vous accompagner dans votre mission, les fiches thématiques de ce guide pratique ont été établies afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes. Le délégué militaire départemental est votre point de contact, il saura vous conseiller et vous soutenir.

Avec confiance, je vous souhaite une belle réussite dans vos missions.

Geneviève Darrieussecq,
Ministre déléguée chargée de la Mémoire
et des Anciens Combattants

Sommaire

1. Développement du réseau des correspondants défense
Vous souhaitez :

1.1 Prendre contact avec les autorités locales
1.2 Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes
1.3 Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'IHEDN

2. Connaissance et actualité de la défense
Vous voulez :

2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées
2.2 Organiser une conférence sur la défense
2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes
2.4 Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

3. Parcours de citoyenneté
Vous avez besoin de :

3.1 Informer sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse
3.2 Diffuser les informations relatives au recensement
3.3 Participer à une Journée défense et citoyenneté (JDC)
3.4 Informer sur le Service militaire volontaire (SMV)
3.5 Informer sur les métiers de la défense
3.6 Organiser une rencontre avec des réservistes

4. Travail de mémoire
Vous voulez :

4.1 Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire
4.2 Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative
4.3 Organiser une visite sur un lieu de mémoire
4.4 Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire
4.5 Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts
4.6 Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleuet de France
4.7 Donner des noms de combattants d'Afrique à des rues

5. Annexes

5.1 Les 11 journées nationales commémoratives
5.2 Les chiffres clés de la défense en France

Développement du réseau des correspondants défense

1

Prendre contact avec les autorités locales (pour les correspondants nouvellement désignés)

Le projet

Vous êtes conseiller municipal et venez d'être désigné correspondant défense dans votre commune. La délégation militaire départementale a déjà organisé plusieurs réunions d'information dans les locaux de la préfecture au profit des correspondants défense de son département. N'ayant pas été en mesure d'assister à ces réunions, vous cherchez à obtenir des informations sur la mission qui vous a été confiée.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la délégation militaire départementale et la préfecture.
- Recherchez des informations sur la mission confiée au correspondant défense.
- Préparez un projet au profit des habitants de la commune.
- Associez au projet des correspondants défense et des habitants des communes avoisinantes.
- Informez sur l'événement et proposez des initiatives pour d'autres projets.

Les étapes

1. Prendre contact

- Le délégué militaire départemental est votre point de contact local privilégié. Faites-vous connaître auprès de la délégation militaire départementale et de la préfecture, première étape après toute nouvelle désignation d'un correspondant défense au sein d'un conseil municipal. Cette démarche permet à la préfecture d'établir la liste des correspondants défense du département.
- Prenez contact, également, avec le collaborateur du préfet en charge des questions de défense s'il en a désigné un.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense) pour toute information relative à votre rôle.
- Proposez des projets en faveur des habitants de votre commune dans les domaines suivants : connaissance de la défense et de son actualité, parcours de citoyenneté, devoir de mémoire.
- Menez des actions destinées à développer le réseau des correspondants défense au niveau local avec les communes les plus proches – voire départemental – en liaison avec la délégation militaire départementale.

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la délégation militaire départementale pour obtenir un conseil, de nouveaux contacts, voire pour une étude en commun des projets et de leur mise en œuvre.
- Rencontrez les correspondants défense des communes avoisinantes pour bénéficier de leur expérience et faire part de la vôtre.
- Utilisez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir des contacts et de la documentation.

4. Enrichir

- Profitez de la possibilité de bénéficier du soutien du délégué militaire départemental pour la mise en œuvre du projet.
- Mettez en place un réseau à votre échelle en vous faisant connaître auprès des habitants de votre commune.

5. Informer

- Appuyez-vous sur des outils de communication pour mettre en œuvre de nouveaux projets.
- Veillez à la bonne visibilité des partenaires sollicités, notamment si l'événement donne lieu à un article dans le bulletin municipal, sur les réseaux sociaux ou dans un journal local.

1.2 Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes

Le projet

Pour connaître les activités des autres correspondants défense de votre département, créez un répertoire mis à jour aussi régulièrement que possible. Le but est de créer un réseau qui soit en mesure de prendre des initiatives avec les communes proches. Ce dispositif vient renforcer l'action du délégué militaire départemental. Il vous permettra également de conduire des projets en commun.

La synthèse des étapes

- Mettez-vous en relation avec les communes voisines.
- Prenez contact avec vos homologues, par téléphone ou par courrier.
- Créez un répertoire et/ou un forum de discussion.
- Mettez en place une formation pour l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux.
- Constituez un réseau électronique de plus en plus large entre correspondants défense.
- Proposez de nouveaux projets associant plusieurs communes.
- Publiez les informations dans les bulletins communaux et sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Constituez votre réseau : prenez contact avec les mairies des vingt communes les plus proches.
- Obtenez les coordonnées de leurs correspondants défense.
- Envoyez un courrier à vos homologues pour expliquer votre démarche.

2. Préparer

- Utilisez l'outil informatique : proposez une formation sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux pour les correspondants défense qui ne les maîtrisent pas et qui n'ont pas d'adresse électronique.
- Sollicitez l'aide d'un membre du conseil municipal ou d'un habitant de la commune pour acquérir les bases.

3. Contribuer

- Créez un répertoire, un forum de discussion.
- Échangez vos informations avec les autres correspondants défense.
- Consultez les informations mises en ligne sur le site du ministère des Armées, des autres mairies, de la préfecture, d'autres ministères (Éducation nationale) ou des sites institutionnels (portail de l'Union européenne, site de la Documentation française, etc.).

4. Enrichir

- Entretenez et mettez à jour le réseau régulièrement.
- Votre action permettra de mieux connaître les communes voisines et leur fonctionnement.

5. Informer

- Utilisez le bulletin municipal pour faire circuler l'information et pour faire connaître le rôle et les actions des correspondants défense.
- Relayez les « posts » du ministère des Armées sur les réseaux sociaux de la commune.
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie et sur les réseaux sociaux pour présenter les missions, les actions et les rendez-vous.

Le projet

Les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense. Elles sont une composante des trinômes académiques au même titre que le représentant du recteur et le délégué militaire départemental. Au niveau départemental, le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN, sous la direction de son président d'association régionale, appuie les actions du préfet, du délégué militaire départemental et de la Délégation à l'information et à la communication de la défense au profit des correspondants défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.
- Rencontrez le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN et concertez-vous pour le développement de projets communs.
- Parlez-en avec les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Présentez l'initiative dans le bulletin municipal.
- Publiez régulièrement des informations sur les actions menées dans le bulletin municipal, voire dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Informez-vous sur l'IHEDN et ses associations régionales en consultant son site Internet www. ihedn.fr.
- Prenez contact avec l'association des auditeurs de l'IHEDN de votre région afin de vous inscrire dans son réseau d'intervention, de vous faire connaître et de vous associer à ses activités.

2. Préparer

- Faites le point sur les initiatives et les projets à l'étude (ou les projets déjà menés le cas échéant) dans votre commune sur les thématiques liées à la défense.
- Bénéficiez des avis et des conseils du délégué militaire départemental et du référent correspondant défense.

3. Contribuer

- Étudiez avec eux les projets possibles : organisation de visites de sites militaires et de lieux de mémoire, de colloques, de conférences, de campagnes d'information sur des questions de défense, etc.
- Convenez ensemble d'une date, d'un lieu et d'une thématique.

4. Enrichir

- Faites part de votre expérience aux correspondants défense des communes avoisinantes.
- Créez si possible un réseau à l'échelle de plusieurs communes pour des projets conjoints.

5. Informer

- Présentez l'activité dans le bulletin municipal.
- Utilisez ce vecteur pour présenter les différents acteurs du projet (rôle, autres initiatives, implications sur le plan local, etc.).
- Vous pourrez proposer un compte rendu des prochaines actions dans le bulletin ou dans la presse locale.

Connaissance et actualité de la défense

2

2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées

Le projet

Grâce aux médias, les citoyens sont informés des événements qui ont lieu tant sur les théâtres d'opération extérieure à l'étranger que sur le territoire national. Si un site militaire se trouve à proximité de leur commune et que certains jeunes militaires sont engagés en opération, les habitants sont particulièrement attentifs à ces opérations. Vous souhaitez que vos concitoyens soient tenus informés facilement et régulièrement.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez le site Internet du ministère des Armées www.defense.gouv.fr ainsi que les pages Facebook et Twitter du ministère.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mettez en place un espace d'information «défense» à la mairie.
- Partagez votre expérience avec les correspondants défense des communes voisines.
- Créez une rubrique «défense et société» dans le journal municipal et sur les réseaux sociaux.
- Encouragez une publication régulière d'articles dans les médias municipaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir toutes les informations au sujet de la présence militaire française sur les théâtres d'opération extérieure. À partir de la page d'accueil, la carte des forces françaises dans le monde est facilement accessible.

2. Préparer

- Proposez votre projet à l'équipe municipale. De cette façon, elle sera informée des activités liées à la défense et à la citoyenneté dans la commune, et les décisions pourront se prendre en commun.
- Créez un espace «défense et société» sur les panneaux d'information de la mairie ainsi que sur Internet (site de la commune, Facebook, Twitter...).
- Consultez les revues de défense.

3. Contribuer

- Votre action facilitera la prise de conscience par les citoyens du rôle des forces françaises en opération. Vous permettez ainsi aux habitants de votre commune d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation de la défense.
- Votre action peut également permettre aux autres membres du conseil municipal d'avoir une meilleure compréhension des sujets relatifs à la défense qui sont évoqués dans les médias nationaux (télévision, presse écrite, etc.).

4. Enrichir

- Faites part de vos initiatives aux correspondants des autres communes lors des réunions d'information avec les autorités militaires du département.
- Proposez une aide à la mise en place d'un dispositif d'information dans les communes avoisinantes.

5. Informer

- Publiez des articles dans les médias municipaux sur les militaires engagés en opération et sur leur mission.
- «Retweetez» et faites suivre les «posts» des réseaux sociaux du ministère sur ceux de la commune.
- Sensibilisez la presse locale au sujet.
- Proposez une information régulière sur la défense, sur les panneaux d'affichage ou sur le site Internet de la mairie.

Le projet

Vous souhaitez sensibiliser vos concitoyens aux questions de défense. Vous envisagez d'organiser une conférence, suivie d'un débat, dans une salle communale.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le site militaire le plus proche.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal, les professeurs et les élèves d'un établissement scolaire.
- Organisez une conférence pour les habitants de la commune.
- Invitez le délégué militaire départemental et un professeur d'histoire à animer le débat.
- Faites participer un ancien combattant.
- Suggérez de nouveaux projets pour organiser d'autres conférences dans les collèges et la visite d'un site militaire.
- Publiez un article dans le bulletin municipal, faites-le savoir sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le commandant du site militaire le plus proche.
- Sollicitez leur présence et leur intervention à l'occasion de la conférence.
- Faites appel aux directeurs des établissements scolaires de la commune pour associer les professeurs et les élèves à cette démarche.

2. Préparer

- Organisez une réunion à la mairie pour définir les thèmes de la conférence en présence des professeurs et d'un représentant du site militaire.
- Encouragez un travail de réflexion en classe sur les thèmes proposés pour la conférence.
- Choisissez des intervenants. Exemples : un habitant de la commune qui a connu la Seconde Guerre mondiale ou vécu un conflit, un militaire qui s'est récemment rendu à l'étranger dans le cadre d'une opération extérieure.
- Invitez un professeur d'histoire-géographie pour animer le débat et transmettre les questions préparées par les jeunes avant la tenue de la conférence.
- Convenez d'une date et d'un lieu.
- Consultez les revues de défense.

3. Contribuer

- Invitez les habitants de la commune à prendre part à cette manifestation.
- Donnez l'occasion aux différentes générations de donner leur point de vue et de débattre sur des questions qui concernent de près ou de loin tous les citoyens.

4. Enrichir

- Cette rencontre permettra une collaboration intéressante entre le ministère des Armées et celui de l'Éducation nationale, avec une meilleure connaissance respective des institutions.
- Vous pourrez par la suite mettre en place un rendez-vous trimestriel pour des conférences sur les thématiques défense (engagement des forces, présence des forces françaises à l'étranger, parcours citoyen, devoir de mémoire, ancien combattant, impact économique de la défense, participation à la promotion et à l'insertion sociales et professionnelles, etc.).

5. Informer

- Publiez le compte rendu de la conférence dans le bulletin municipal et sur le site Internet le cas échéant.
- Annoncez sur les médias de la commune les prochains rendez-vous.

2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes

Le projet

Vous souhaitez organiser une visite du site militaire implanté à quelques kilomètres de votre commune, au profit de vos concitoyens, et en particulier des jeunes.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune.
- Rencontrez le commandant du site par l'intermédiaire du délégué militaire départemental.
- Favorisez la rencontre entre le personnel enseignant et le commandant de l'unité militaire.
- Proposez un travail de réflexion avec les élèves.
- Organisez la visite du site militaire.
- Proposez la réalisation d'un compte rendu.
- Élaborez un nouveau projet en liaison avec des anciens combattants et la commune voisine.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune pour leur soumettre votre projet.
- Rencontrez plusieurs professeurs chargés de l'enseignement de défense en classe de 3e au collège et de 1re au lycée.
- Mettez-vous en relation avec le chef du site militaire *via* à la délégation militaire départementale.

2. Préparer

- Obtenez l'accord de principe de l'ensemble des acteurs.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et le commandant du site militaire.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) comme point d'ancrage à la réflexion.
- Proposez aux professeurs et aux élèves d'aborder ensemble les questions de défense (aspects historiques, sociaux, économiques, politiques, etc.).

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la municipalité pour mettre à disposition un moyen de transport (par exemple le bus de ramassage scolaire). Des parents d'élèves peuvent accompagner le groupe.
- La présentation de l'unité militaire et de ses missions peut être suivie d'une visite des installations et d'une séance de questions aux militaires.

4. Enrichir

- Proposez un travail d'écriture et de réflexion par les élèves, encadré par les professeurs, sur la visite (ce qu'ils ont vu, découvert, appris, etc.). Un comité de lecture et un jury pourraient être composés avec des élèves.
- Des travaux peuvent ensuite être exposés dans l'établissement scolaire, à la mairie, et adressés au commandant du site militaire.
- Proposez d'associer des anciens combattants à la prochaine visite.
- Organisez, avec l'homologue de la commune voisine et le concours de la délégation militaire départementale, une conférence au profit des élèves issus des deux communes (au lycée, à la mairie ou à la maison des jeunes).

5. Informer

- Publiez un article dans un média municipal pour relater la visite. Des textes rédigés par les élèves peuvent servir d'illustration.
- Proposez au journal local de couvrir la prochaine visite et d'assister à la conférence.

Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

Le projet

Vous souhaitez informer les établissements scolaires ou agricoles de votre commune des modalités relatives à l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique en rapport avec l'enseignement de défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits contemporains. Cette procédure est régie par une circulaire établie entre le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO) et le ministère des Armées du 9 février 2017.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les établissements scolaires et agricoles et la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).
- Consultez les sites Internet du ministère des Armées, du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Organisez une réunion avec les enseignants.
- Proposez un travail de réflexion avec les enseignants sur un projet pédagogique.
- Échangez avec les correspondants défense des communes voisines.
- Présentez le projet – et faites par la suite le compte rendu – dans le bulletin municipal et à la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Contactez les établissements de votre commune et la DPMA, en particulier le bureau des actions pédagogiques et de l'information (courriel : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr ou le secrétariat : 09 88 68 20 12). De nombreuses informations sont disponibles sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef
- Consultez également le site Internet du ministère de l'Éducation nationale (www.eduscol.education.fr), et celui de l'Agriculture (www.chlorofil.fr) afin d'obtenir des informations complémentaires.

2. Préparer

- Rassemblez la documentation nécessaire.
- Organisez une réunion avec les enseignants.

3. Contribuer

- Présentez les modalités de la procédure aux enseignants (pièces justificatives nécessaires, avis préalable de l'inspection académique ou du rectorat, calendrier des commissions de subventions, etc.).
- Transmettez la documentation recueillie (dossier de demande de subvention, circulaire DPMA-DGESCO).
- Proposez des projets pédagogiques en concertation avec les enseignants.
- Assistez à l'événement (exposition, conférence, témoignage, etc.).

4. Enrichir

- Contactez les communes voisines en vue d'un échange sur la procédure engagée et les expériences de chacun.
- Votre action permettra de mieux faire connaître aux jeunes et au corps enseignant le rôle de la défense dans la société actuelle et passée, et d'éclairer la réflexion sur les valeurs défendues par le monde combattant.

5. Informer

- Présentez le projet pédagogique, puis le compte rendu, dans le bulletin municipal et, le cas échéant, dans la rubrique «défense et société» du site Internet de la municipalité.
- Invitez l'établissement scolaire à informer la DPMA sur la réalisation du projet afin que ce dernier soit valorisé au niveau national.

Parcours de citoyenneté

3

3.1 Informer sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse

Le projet

Vous souhaitez connaître les actions du ministère en faveur de la jeunesse pour informer les jeunes de la commune et leurs parents ou tuteurs sur la politique ambitieuse du ministère pour la jeunesse, fondée sur l'attractivité, la citoyenneté et l'insertion professionnelle.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur les différents dispositifs auprès de la Délégation militaire départementale (DMD) et du Centre du service national (CSN) le plus proche (27 en métropole et 6 en outre-mer) ou consultez la rubrique jeunesse du site Internet du ministère et la plateforme 1re expérience défense.
- Proposez aux acteurs jeunesse de votre commune de participer à une séance d'information (appui éventuel de la DMD ou du CSN).
- Publiez un article sur le projet dans le bulletin municipal et proposez aux médias locaux un article ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

Prenez contact avec la DMD et avec le CSN le plus proche qui disposent des informations sur les actions du ministère en faveur des jeunes.

2. Préparer

- Consultez la rubrique jeunesse du site Internet du ministère (www.defense.gouv.fr/jeunesse) qui présente ses actions pour la jeunesse selon 4 thématiques majeures : 1) parcours de citoyenneté : enseignement de défense, recensement, Journée défense et citoyenneté (JDC), journée défense et mémoire nationales (qui remplacera à terme l'actuelle JDC), etc. ; 2) étudier/se former : lycées de la défense, service militaire volontaire, etc. ; 3) découvrir le ministère : stages de 3e, cadets de la défense, prépas militaires, service civique, etc. ; 4) travailler au ministère : apprentissages, stages, contrats armées-jeunesse, métiers civils et militaires, etc. (cf. le site www.stages.defense.gouv.fr pour les offres).
- Si la commune dispose d'un compte sur majdc.fr, vous pouvez y trouver des informations sur les dispositifs du ministère en faveur de la jeunesse.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Informez les autres membres du conseil municipal sur les actions du ministère en direction de la jeunesse.
- Étudiez avec un établissement volontaire la possibilité de créer une classe de défense et de sécurité globales.
- Faites la promotion des stages de 3e au sein du ministère, notamment si une de ses entités est située sur le territoire de la commune ou à proximité.
- Informez les jeunes les plus en difficulté sur les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle du ministère : service militaire volontaire et son équivalent en outre-mer, service militaire adapté (relevant du ministère des Outre-mer), apprentissages, stages, etc.

4. Enrichir

Informez la DMD et le CSN de rattachement du retour des jeunes concernant les actions du ministère pour la jeunesse.

5. Informer

- Informez aussi les acteurs jeunesse de la commune sur le Service national universel (www.snu.gouv.fr) et sur la contribution du ministère au SNU.
- Faites connaître les publications du ministère sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, etc.) : *#ArméesJeunesse*

Le projet

Vous voulez vous assurer que vos concitoyens sont bien informés sur l'obligation de recensement. Première mission de la commune dans le domaine de la défense, le recensement permet aux jeunes d'être convoqués à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il est également indispensable avant 18 ans pour se présenter aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, comme le baccalauréat.

La synthèse des étapes

- Bénéficiez du soutien du centre du service national dont dépend votre commune.
- Réalisez des entretiens avec les personnes proches des jeunes au quotidien.
- Faites circuler l'information sur le recensement (affiches, Internet, réseaux sociaux, courriers, bulletin municipal, etc.).

Les étapes

1. Prendre contact

- Renseignez-vous auprès du centre du service national dont dépend votre commune pour obtenir les informations relatives au recensement.
- Mettez-vous en relation avec toutes les personnes de la commune qui travaillent avec les jeunes (personnel des établissements scolaires, membres des associations sportives, etc.) pour les sensibiliser à cette question.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées: le Secrétariat général pour l'administration (SGA) délivre toutes les informations utiles (https://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement).
- Mettez en commun les informations recueillies pour constituer un dossier sur le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement et JDC).
- Consultez l'équipe municipale pour mettre en place une campagne d'information sur le recensement.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune et les réseaux sociaux.
- Disposez des affiches sur le recensement (hall de l'hôtel de ville, panneaux d'affichage des établissements scolaires, etc.).
- Informez les autres membres du conseil municipal sur la possibilité de consulter en mairie / en ligne la documentation sur le recensement et le parcours de citoyenneté.

4. Enrichir

- En plus d'améliorer le taux de recensement, votre action permettra aux habitants de la commune de prendre conscience de l'importance du recensement, un des premiers actes volontaires marquant l'entrée des jeunes dans la vie adulte (les données du recensement favorisent l'inscription d'office sur les listes électorales).
- Communiquez les données à la préfecture et à la délégation militaire départementale.

5. Informer

- Proposez une idée d'article ou d'encart pour le bulletin municipal ou le site Internet de la mairie.
- Transmettez des éléments sur le recensement au journal local pour que l'information puisse être relayée le plus largement possible.

3.3 Participer à une Journée défense et citoyenneté (JDC)

Le projet

Vous souhaitez être informé des modalités de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les jeunes Français, filles et garçons, y sont convoqués. La finalité principale de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées, en complément de l'enseignement de défense délivré dans les établissements scolaires.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le centre du service national le plus proche.
- Sollicitez une date pour participer à une JDC, en y associant peut-être les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Participez à la journée.
- Proposez aux équipes pédagogiques des établissements scolaires de la commune d'organiser une séance d'information en classe.
- Publiez un article sur le sujet dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.
- Proposez à la presse locale de publier un article plus complet ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

- Appelez le centre du service national dont dépendent les jeunes de la commune.
- Prenez rendez-vous pour assister à une JDC dans le centre qui accueille les jeunes du département.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées, les pages Facebook, Twitter et LinkedIn et les revues de défense.
- Prenez connaissance des modalités de la JDC.
- Identifiez toutes les étapes du parcours de citoyenneté pour préparer la journée.
- Proposez aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à la visite.

3. Contribuer

- Rendez-vous donné à 8 h 00 devant le site de la JDC. Les jeunes attendent aussi avec leur convocation.
- Présentez-vous auprès de la personne qui accueillera les jeunes, puis à celles qui animeront la journée.
- Vous assistez à la présentation des problématiques de défense, aux tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, à l'activité défense sécurité et à la remise des certificats individuels de participation.

4. Enrichir

- Essayez de vous entretenir avec des jeunes qui ont effectué récemment leur JDC.
- Proposez la mise en place d'une information en mairie sur la JDC (qu'est-ce que c'est, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée, etc.).
- Proposez à des professeurs chargés de l'enseignement moral et civique d'en parler pendant le cours.
- Préparez un article pour le bulletin communal et pour le site Internet de la municipalité.

5. Informer

- Publiez votre témoignage sur la journée dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.
- Diffusez les informations à mettre en ligne sur le site Internet de la municipalité.
- Sollicitez un entretien avec le correspondant du journal local pour la préparation d'un article à ce sujet.

Compte tenu des mesures sanitaires liées à la crise de la COVID, les Journées défense et citoyenneté (JDC) en présentiel restent suspendues en métropole jusqu'à nouvel ordre. Il est cependant possible d'effectuer sa JDC en ligne. Pour toute information utile : consulter le site **majdc.fr** ou la page jeunesse du site **defense.gouv.fr**

Le projet

Vous avez entendu parler d'un dispositif mis en place par le ministère des Armées pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Français de métropole âgés de 18 à 25 ans. Le Service militaire volontaire (SMV), avec ses six régiments/centres[1] répartis dans cinq régions, est la réponse. Vous souhaitez en savoir plus pour informer les jeunes de votre commune.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le SMV, dispositif destiné à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune bénéficiaire du SMV dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet du ministère des Armées. Dans l'espace consacré aux jeunes, une rubrique est destinée à informer le grand public sur le SMV : https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/etudier-et-se-former/service-militaire-volontaire-smv
- Consultez également www.le-smv.org
- Prenez contact avec la délégation militaire départementale et la préfecture pour plus d'informations.

2. Préparer

- Prenez contact avec le chef de corps du régiment ou du centre le plus proche de votre commune.
- Recueillez de la documentation pour la distribuer en mairie.

3. Contribuer

- Accueillez une équipe de recrutement du SMV et organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.

4. Enrichir

- Grâce au SMV, des jeunes de la commune, en difficulté, ayant quitté l'école sans qualification, pourront bénéficier d'une formation de 8 à 12 mois comprenant une remise à niveau scolaire, une formation comportementale et citoyenne, une formation professionnelle et le passage du permis de conduire.
- Autour de l'encadrement militaire, des professeurs de l'Éducation nationale, des assistantes sociales, des psychologues et de nombreux partenaires institutionnels et économiques donnent toutes les chances aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription dans une unité du SMV (panneau d'affichage, site Internet de la municipalité).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal, les réseaux sociaux et dans la presse locale.

Centres SMV en France

1
2
3
4
5
6

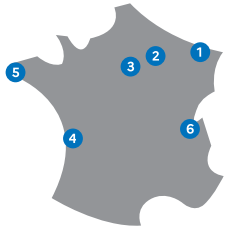

[1] 1er RSMV à Montigny-lès-Metz et Châlons-en-Champagne, 2e RSMV à Brétigny-sur-Orge, 3e RSMV à La Rochelle, CSMV-A à Ambérieu-en-Bugey, CSMV-B à Brest.

3.5 Informer sur les métiers de la défense

Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur les opportunités professionnelles offertes par les armées. Vous envisagez de diffuser l'information le plus largement possible.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).
- Discutez avec des militaires et des personnels civils de la défense.
- Participez à un forum pour l'emploi.
- Préparez des fiches pour l'accueil en mairie.
- Publiez un article dans le bulletin municipal ou sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la délégation militaire départementale.
- Prenez contact avec les CIRFA les plus proches.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées, les pages Facebook, Twitter et LinkedIn et les revues de défense.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous pour visiter un CIRFA.
- Dialoguez avec les militaires du CIRFA pour savoir comment s'effectuent les recrutements.
- Renseignez-vous sur les prochaines participations des armées aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.
- Visitez les sites Internet dédiés au recrutement (sengager.fr, etc.).

3. Contribuer

- Rédigez un article dans le bulletin municipal pour donner un aperçu des différents aspects des métiers de la défense et des opportunités offertes dans les armées à tout niveau d'étude.
- Affichez en mairie un message annonçant le forum.
- Participez au forum.
- Relayez les informations relatives aux journées portes ouvertes des unités militaires de la région.

4. Enrichir

- Préparez des fiches regroupant les coordonnées des CIRFA de la région et mettez-les à la disposition des jeunes en mairie (informations disponibles auprès du centre du service national le plus proche et sur le site Internet du ministère des Armées).
- Réalisez d'autres fiches pouvant intéresser toutes les tranches d'âge. Les citoyens peuvent ainsi être informés sur les préparations militaires ou sur la réserve militaire, par exemple (voir autres fiches de ce fascicule).

5. Informer

- Affichez dans le hall d'entrée de la mairie des informations sur les métiers de la défense, en signalant que des fiches synthétiques et des fascicules sont également disponibles en consultation.
- Publiez les informations dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune, accompagnées des coordonnées des centres.

Le projet

Vous souhaitez informer vos concitoyens sur la Garde nationale (assurée par l'ensemble des réservistes opérationnels des armées, directions et services, de la Gendarmerie et de la Police nationales) ainsi que sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité : leur organisation, leurs missions, les modalités d'engagement et la conciliation avec une activité principale.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur la Garde nationale et sur les spécificités des réserves opérationnelles de chaque force armée.
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN).
- Prenez contact avec une unité de réserve d'un site militaire de la région.
- Organisez la conférence en présence de réservistes.
- Publiez un article, par tous moyens de communication, pour faire partager les témoignages.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet de la Garde nationale (www.garde-nationale.gouv.fr).
- Contactez le SGGN (contact@garde-nationale.gouv.fr) pour obtenir des informations complémentaires et être mis en relation avec le Correspondant réserve-entreprise-défense (CRED) local et ainsi associer les entreprises, établissements, administrations et autres collectivités partenaires de la défense nationale.
- Informez le délégué militaire départemental et/ou le commandant de groupement de gendarmerie départementale de votre démarche pour recueillir son appui si nécessaire.
- Contactez les unités signalées par les autorités militaires locales et les représentants des associations de réservistes.

2. Organiser

- Associez des réservistes opérationnels et/ou citoyens exerçant dans différents domaines (entreprise privée, administration, profession libérale, etc.) à un événement ouvert au grand public.
- Organisez des témoignages, échanges ou débats autour d'un thème (exemple : « l'engagement citoyen », « comment concilier vie privée, activité professionnelle et engagement opérationnel », « l'employeur et le collaborateur-réserviste »).
- Sollicitez le SGGN et les associations pour les éléments et outils de communication.

3. Enrichir

- Proposez un nouveau projet à l'occasion de la prochaine cérémonie commémorative pour une remise de médailles aux réservistes de la commune.
- Proposez des solutions d'échanges dématérialisées (applications sécurisées, réseaux sociaux) afin de faciliter les interactions entre les élus, les différentes parties prenantes locales en matière de réserves et les employeurs partenaires.

4. La communication

- Publiez ou proposez à la presse locale la publication d'un article sur l'engagement, le parcours dans les réserves ou le portrait de réservistes.
- Informez le SGGN de vos actions de communication afin de permettre leur relais sur les comptes de réseaux sociaux dédiés.

Travail de mémoire

4